



COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de septembre à 20 heures.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 20 septembre, s'est rassemblé à la salle Fernand HALPHEN à La-Chapelle-en-Serval sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

* * * * *

Étaient présents : Roger POTIN-VESPERAS, Isabelle WOJTOWIEZ, François KERN, Caroline GODARD, Frédéric SERVELLE, Florence WOERTH, Tony CLOUT, François DESHAYES, Sophie DESCAMPS, Nathalie LAMBRET, Patrice MARCHAND, Sylvie MASSOT, Thomas IRAÇABAL, Jeanou MOREAU, José HENRIQUES, Manoëlle MARTIN, Daniel DRAY, Marion LE MAUX, Jean EPALLE, Nicolas MOULA, Christine KLOECKNER, Jean-Michel BARBIER, Valérie CARON, Florence WILLI, Laurent AGOSTINI, Pierre-Yves BENGHOUI, Jacques FABRE, Nathanaël ROSENFELD, Leslie PICARD, Fabrice BOULAND, Michel MANGOT, Jean-Marc VINCENTI, Corry NEAU.

Avaient donné pouvoir : Anne LEFEBVRE à Daniel DRAY, Françoise COCUELLE à Isabelle WOJTOWIEZ, Serge LECLERCQ à Nathalie LAMBRET, Jean-Claude LAFFITTE à Thomas IRAÇABAL, Sophie LOURME à Michel MANGOT.

Étaient absents/excusés : Xavier BOULLET, Christine COCHINARD, Alexandre GOUJARD.

Secrétaire de séance : Leslie PICARD.

Membres en exercice : 41

*Présents ou remplacés
par un suppléant :* 33

Pouvoirs : 5

Votants : 38

Quorum fixé à : 21

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En vertu de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

AU COURS DE SA SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

Été informé des décisions prises par le Président au titre de ses pouvoirs délégués par le Conseil communautaire, en vertu de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

* * * * *

DEL 2023/58 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 JUILLET 2023

Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 5 juillet 2023.

* * * * *

DEL 2023/59 MOTION DE SOUTIEN A L'HOPITAL PRIVE DE CHANTILLY-LES JOCKEYS

Réaffirmé son soutien au maintien de l'activité de l'Hôpital Privé de Chantilly-Les Jockeys et **adopté**, à l'unanimité, une motion de soutien dans ce cadre.

* * * * *

DEL 2023/60 REVISION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE DANS LE CADRE DE SON SOUTIEN AU MAINTIEN DE L'ACTIVITE DE L'HOPITAL PRIVE DE CHANTILLY-LES JOCKEYS

Abrogé, à l'unanimité, la délibération n°2023/50 du Conseil communautaire du 20 juin 2023, relative à la révision des statuts de la Communauté de communes,

Approuvé, à l'unanimité, le retrait de la délibération n°2023/52 du Conseil communautaire du 5 juillet 2023, relative à la révision des statuts de la Communauté de communes.

* * * * *

DEL 2023/61 RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE

Pris acte du rapport d'activité 2022 de la Communauté de communes.

* * * * *

DEL 2023/62 RÉPARTITION DU LIBRE FONDS DE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC)

Décidé, à l'unanimité, d'appliquer la répartition dite libre pour l'année 2023 du Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC),

S'est prononcé sur la prise en charge du FPIC à hauteur de 100% par l'Aire Cantilienne pour l'année 2023.

* * * * *

DEL 2023/63 RAPPORT 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Pris acte du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.

* * * * *

DEL 2023/64 PROJET D'IMPLANTATION D'UNE RECYCLERIE SUR LE TERRITOIRE DE L'AIRE CANTILIENNE

Pris acte de l'avancement du projet de création d'une recyclerie sur le territoire de l'Aire Cantilienne,

Pris acte de l'abandon du projet de recyclerie sur le terrain de Lamorlaye.

* * * * *

DEL 2023/65 BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : EFFACEMENTS DE DETTES

Entériné la décision de la commission de surendettement de la Banque de France imposant l'effacement de la dette des redevables du territoire de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne,

Inscrit au budget les charges correspondantes au chapitre 654 « pertes et créances irrécouvrables » article 6542 « créances éteintes ».

* * * * *

DEL 2023/66 POINT D'INFORMATION SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE LA GARE DE CHANTILLY-GOUVIEUX

Pris acte de l'état d'avancement du projet de Pôle d'échanges multimodal de la gare de Chantilly-Gouvieux.

* * * * *

DEL 2023/67 RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 DES RÉSEAUX DU DUC ET DE LA NAVETTE

Pris acte des rapports d'activité 2022 des réseaux du DUC à Chantilly et de la NAVETTE à Lamorlaye.

* * * * *

DEL 2023/68 MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'UTILISATION DU SERVICE FLEXOBUS

Approuvé, à l'unanimité, le règlement d'utilisation du service FLEXOBUS.

* * * * *

DEL 2023/69 MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNÉ PAR L'AIRE CANTILIENNE EN MATIÈRE DE VIDEOPROTECTION : MODIFICATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT

Approuvé, à l'unanimité, la convention constitutive du groupement de commandes et **autorisé** sa signature par le Président s'agissant de la CCAC, la fonction de coordonnateur du groupement revenant à la Communauté de communes.

* * * * *

DEL 2023/70 INDEMNISATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU TRAVAIL DE NUIT, DE DIMANCHE ET DE JOURS FERIES

Autorisé, à l'unanimité, le travail de nuit, du dimanche et des jours fériés selon les nécessités de services et dans le respect des garanties minimales en matière de temps de travail,

Instauré l'indemnisation du travail de nuit, du dimanche et des jours fériés selon les dispositions en vigueur et futures.

* * * * *

La séance est levée à 22H.

Vu pour être affiché et publié, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Chantilly, le 29 septembre 2023.



Le Président,

François DESHAYES